

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 MARS 2012

Présents : Madame CORNUAULT - Messieurs GUILLOT - PERRADIN - GIVRE - DUPERRON - GUILLOTON - MONNET - CHANET - BOURGEY - COUTURIER - Mesdames LANET - SANDRIN - MICOLI

Monsieur BOURGEOIS est représenté par Monsieur BOURGEY
Madame MOREY est représentée par Madame MICOLI
Monsieur GRENIER est représenté par Madame CORNUAULT

Absente : Madame BRAC de la PERRIERE

Monsieur PERRADIN a été élu Secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09/02/12

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 09/02/12.

2. Investissement avant vote du budget : autorisation à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- **DECIDE** d'autoriser à mandater des dépenses à hauteur de 300 € sur le compte 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » n°380 « Informatique secrétariat » répondant aux conditions ci-dessus énumérées,
- **S'ENGAGE** à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget,

Afin de permettre l'achat d'une imprimante avant le vote du budget.

3. Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, décide de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité à 100 %.

4. Demande de subvention travaux d'aménagement de sécurité RD27

Sans objet.

5. Pré-débat d'orientations du P.A.D.D. (projet d'aménagement et de développement durables)

Madame le Maire expose :

A ce jour, un certain nombre de réunions avec les conseillers en charge du volet « urbanisme » et le cabinet G2C choisi pour nous accompagner dans cette démarche ont eu lieu. Ainsi que le prévoit la procédure et avant la réunion publique qui suivra, nous devons débattre en Conseil municipal sur le P.A.D.D. Nous devons également en débattre après la réunion publique.

Madame le maire, et la commission « urbanisme » exposent qu'après l'élaboration d'une analyse des données socio-économiques portant sur :

- La démographie
- L'habitat
- L'activité économique

et l'analyse paysagère et urbaine portant sur :

- Les paysages
- L'urbanisation
- Les projets environnementaux/écologiques/liés à l'énergie
- Les risques
- Les réseaux

la commission a travaillé à l'élaboration du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), étape importante puisqu'il fixe les grandes orientations futures de notre village.

La commission expose aux conseillers non en charge du dossier les différentes orientations qui peuvent être résumées ainsi :

1- Organiser le développement de la commune et améliorer le cadre de vie

Après une forte croissance démographique avec les lotissements « Les Tournesols » en 2000, « Beaumont » en 2003 et « le Grand Portail » en 2005, la croissance démographique s'est, à ce jour, stabilisée.

Nous devons respecter les objectifs édictés par le SCOT, soit atteindre au maximum 2600 habitants en 2026 et réaliser environ 500 nouveaux logements pendant cette période, dont 20 % de logements aidés.

Les principes suivants devront être respectés :

1.1. Centrer le développement urbain autour du village

- Privilégier le renouvellement urbain du centre (boucher les dents creuses, réhabiliter les bâtiments anciens et optimiser les surfaces)
- Développer en priorité les proches abords du bourg

- Maîtriser le bâti diffus en zone agricole (afin de préserver les espaces agricoles et lutter contre l'étalement urbain qui sous-entend une limitation de l'extension des petits hameaux et habitations isolées)

1.2. Renforcer la complémentarité des pôles

- Conforter le centre village comme cœur de vie avec ses services, ses commerces, des logements, l'école, la mairie, sans oublier la mise en valeur du patrimoine.
- Favoriser la complémentarité des différents pôles :
 - ✓ d'équipements et de services à l'Ouest avec la salle polyvalente et un projet futur de commerces, au Nord avec la maison des associations et au Sud avec le stade
 - ✓ d'équipements tournés vers l'économie touristique avec les Remparts au Sud dont la mise en valeur renforcera l'identité de la commune.

Ces différents pôles marquent les entrées de ville et confortent le centre village comme polarité centrale. Ces pôles doivent être connectés les uns aux autres.

- Mettre en valeur les différents pôles

Le renforcement des pôles d'équipements et du centre village comme centralité forte et une meilleure gestion de leur interdépendance par la mise en place de cheminements doux conduira à repenser la place de la voiture dans le village.

1.3. Apaiser les circulations

- Aménager un contournement à l'Est
- Requalifier la rue Montpensier et le Chemin des rails
- Aménager des espaces partagés (piétons, cyclistes, automobilistes)
- Améliorer l'accès aux transports en commun (car, acheminement vers les gares)

La stratégie urbaine de la commune allant dans le sens d'une meilleure organisation des déplacements, le projet communal vise à rapprocher les zones d'habitat des zones d'emplois.

1.4. Soutenir une économie locale de proximité pour conserver un village accueillant

La commune a une vocation économique forte. 47 % de la population est active, soit 877 habitants. La commune propose actuellement 602 emplois.

La commune accueille actuellement plusieurs zones d'activités, communales avec Le Blanchet et le Ripel et une zone intercommunale au Ripel. Ces zones offrent encore des possibilités d'accueil importantes.

L'activité en centre village est tournée vers une économie résidentielle : commerces, services, administration.

En périphérie du village, on trouve des commerces, des services et des activités artisanales.

L'activité agricole est très présente.

Le dynamisme de la commune repose sur sa capacité à maintenir et à développer les différentes activités économiques sur son territoire, c'est-à-dire :

- **Offrir de l'emploi pour garder un village actif**

Outre les zones d'activités communales et intercommunales évoquées plus haut qu'il conviendra d'aménager et de développer, la création d'une 3^{ème} zone intercommunale à vocation artisanale et commerciale au Sud du village complètera l'offre d'emplois sur la commune.

- **Soutenir l'offre de commerces et de services pour un centre village vivant**

- **Pérenniser l'activité agricole**

L'activité agricole sur la commune est très présente et doit être pérennisée. Le projet vise à maintenir les exploitations agricoles en place et permettre leur extension.

La stratégie urbaine du village recentre l'urbanisation sur le centre village et sa proche périphérie et limite la construction dans les écarts. Elle va dans le sens de la préservation des espaces agricoles. La diminution de la consommation des espaces agricoles correspond à la prise en compte des enjeux du développement durable.

La stratégie du développement urbain sur la commune se conjugue avec respect des espaces naturels et des paysages communaux.

2- Assurer la conservation et la mise en valeur des paysages, support de la biodiversité

Le développement urbain souhaité par la commune va dans le sens d'un respect des paysages et plus globalement un respect de l'environnement.

2.1 Conforter l'insertion de Saint-Trivier dans la matrice éco-paysagère de la Dombes

La commune s'insère dans l'écosystème complexe de la Dombes avec une faune et une flore très riches. La Dombes présente la plus grande diversité ornithologique de la Région Rhône-Alpes.

A l'échelle internationale, se composant d'étangs artificiels et de zones humides, la Dombes est indispensable pour les déplacements des oiseaux migrateurs. La région constitue un réservoir de biodiversité complexe qu'il est nécessaire de protéger.

La matrice éco-paysagère de Saint-Trivier-sur-Moignans appartient à celle de la Dombes. Elle se compose d'espaces agricoles ouverts maillés par un tissu bocager encore important connectant les boisements et les étangs entre eux. En traversant la commune du Sud au Nord, Le Moignans et sa ripisylve sont essentiels dans l'armature éco-paysagère de la commune.

Le projet communal vise à préserver l'ensemble des composantes et des entités paysagères. La valorisation des structures éco-paysagères sur la commune doit limiter l'impact des coupures induites par l'activité humaine. Les habitats des différentes espèces animales et végétales, les zones tampons ou encore les réseaux écologiques seront ainsi préservés.

Les objectifs poursuivis sont :

- Protéger les noyaux de biodiversité remarquables.
- Conserver les liaisons entre les écosystèmes.

Ces éléments naturels participent à la construction et l'évolution des paysages et agrémentent le cadre de vie.

2.2 Faire entrer la nature dans la ville

Saint-Trivier-sur-Moignans est une commune rurale. Le village a conservé les caractéristiques d'un village ancien tant sur la forme et l'agencement des constructions que sur l'occupation des espaces privatifs : potagers, jardins ouverts ou encore vergers.

Le bourg de Saint-Trivier-sur-Moignans ne doit donc pas être un point de rupture des continuités écologiques. Au contraire, il convient d'utiliser la trame urbaine pour maintenir et restaurer les continuités écologiques.

La présence de la nature en ville joue de multiples rôles. Son rôle premier est la préservation de la biodiversité. Le projet cherche ainsi à préserver voire à restaurer la trame verte et la trame bleue en zone urbaine.

Le respect de la nature et plus généralement de l'environnement passe par une limitation de l'étalement urbain. Éléments essentiels en matière de santé publique, la nature est également source de lien social grâce aux espaces verts ou aux jardins partagés. Saint-Trivier-sur-Moignans favorise une conception intégrée de son développement.

Les objectifs poursuivis sont :

- Préserver le maillage bocager enserrant les constructions
- Mettre en valeur les entrées du village
- Renforcer la présence de la Nature dans les aménagements urbains

2.3 Protéger l'environnement

La protection des milieux, la préservation de la biodiversité ou encore la valorisation des éléments paysagers naturels ne se suffisent pas à elles-mêmes. La réflexion sur les espaces naturels s'est accompagnée d'une réflexion sur la manière de limiter l'impact du développement urbain. Consommant des espaces naturels ou agricoles, et porteuse du développement économique, social, culturel, l'extension du village sera structurée autour d'un projet cohérent et intégré.

Le projet cherche à rendre cohérent l'offre en logements avec les besoins et les demandes en logements. Il cherche aussi à participer à la sauvegarde des milieux en respectant le cycle de l'eau.

Les objectifs poursuivis sont :

- Privilégier les formes urbaines et les constructions économes en énergie
- Préserver le cycle de l'eau

La protection de l'environnement passe par la prise en compte des conséquences du développement urbain.

L'urbanisation entraîne une imperméabilisation des sols et rend indispensable une gestion intégrée des eaux. Le projet s'est fixé pour ambition de respecter le cycle naturel de l'eau et la ressource.

En accueillant de nouveaux habitants, il sera nécessaire de redimensionner la station d'épuration.

Assurer la porosité des sols est un objectif essentiel. Les places de parking pourront être végétalisées par exemple. Les aménagements urbains dans le village et dans le futur développement pourront proposer des plantations en pleine terre.

Les systèmes de gestion des eaux pluviales prendront la forme de noues ou de bassins de rétention paysagers. Les fossés existants pourront être également conservés.

Madame le Maire rappelle qu'un registre d'observations est à la disposition en mairie depuis le début de la procédure où toute observation, suggestion ou commentaire peuvent être déposés.

Une réunion publique sera organisée dans quelques mois où nos travaux seront exposés à la population. Nous pourrons alors échanger sur les différentes orientations qui ont été prises.

Après des échanges très constructifs sur les différents points du PADD, l'ensemble des membres du Conseil Municipal conforte les orientations définies par la commission et convient d'en débattre, à nouveau, après réunion publique.

6. Questions diverses

Restaurant scolaire

Une réunion entre les membres du Conseil et les administrateurs de la cantine a eu lieu pour comprendre le déficit important constaté sur l'exercice 2011 et en tirer les conséquences.

Reprise de la voirie et des espaces verts du lotissement Les Tournesols

Une demande, accompagnée d'un diagnostic des réseaux d'assainissement, nous a été faite par le comité syndical des copropriétaires pour l'intégration de la voirie et des espaces verts dans le domaine communal.

Les copropriétaires doivent délibérer en assemblée générale.

Obligation nous est faite de reprendre les espaces verts, notamment ceux qui séparent le lotissement des Ets Bernard à cause des réseaux qui les traversent.